
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 5

Votants: 7

Séance du 22 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée le 22 février 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Thomas SOLANS, Christelle RAVERDY, Agnès CANER, Lydie GAIATTO, Xavier GRENIER

Représentés: Frédéric IBERT par Xavier GRENIER, Ariane RIADO par Agnès CANER

Excuses:

Absents: Benjamin RENARD, Christine DUFAIT, Michel RODRIGUEZ, Marlène SERRANO

Secrétaire de séance: Christelle RAVERDY

Objet: CONVENTION SDIS - DE 2022 001

La convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie(PEI) publics et à la gestion administrative des PEI privés arrive à son terme.

Le SDIS propose de la reconduire selon les mêmes conditions.

Le renouvellement de la convention est accepté à l'unanimité,

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents

Objet: Recrutement agent recenseur - DE 2022 002

Le recensement de la population, prévu du 21 janvier au 20 février 2021, a été repoussé en raison de la pandémie de coronavirus à la période du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune a été divisée en 1 district. Il convient donc de créer 1 poste d'agent recenseur.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer la rémunération de l'agent recruté.

Le montant est librement fixé. La rémunération des agents recenseurs peut être basée sur un tarif à la feuille de logement et au bulletin individuel. Les foyers étant de composition inégale, il est donc envisagé une tarification au forfait, plus équitable pour les agents recenseurs.

Il est proposé d'instaurer les tarifs forfaitaires bruts suivants : 500.00 € dont 234.00€ de dotation : 450.00€ brut et 50.00 € d'indemnisation de gazole.

De créer 1 poste d'agent recenseur

D'accepter le mode de rémunération tel que proposé ci-dessus ;

De décider d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

-Présentation du compte administratif 2021

La commission des finances se tiendra le jeudi 3 mars 2022. Le rapport quinquenal de la CDC sera présenté par Monsieur le maire.

-Projet d'investissement 2022-2023

Il faut réfléchir au problème d'humanité dans l'Église.

